

Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 580,80 € à l'école élémentaire Ile de France, pour le séjour de 38 élèves de CM1 et CM2 en classe transplantée à Rochejean, du 9 au 13 mai 2005.

Cette subvention, correspondant à une participation de 8,32 € par jour et par élève, sera versée à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette subvention, et en cas d'accord à prélever la somme de 1 580,80 € au chapitre 65.255/6574 CS 21100 du budget primitif 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.